

La présente décision
affichée le 25 mai 2021
et transmise au représentant de l'État le 21 mai 2021
est exécutoire depuis cette date.

CONSEIL SYNDICAL SÉANCE DU 20 MAI 2021 DÉLIBÉRATION

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 21 mai à 14h00,
le Conseil syndical du syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire,
dans la salle Kléber Loustau au Conseil départemental de Loir-et-Cher à Blois,
sous la présidence de Monsieur Bernard PILLEFER.

Date de la convocation : 11 mai 2021

Présents : (13)

Collège Conseil régional Centre-Val de Loire : Pierre COMMANDEUR.

Collège Conseil départemental de Loir-et-Cher : Bernard PILLEFER, Catherine LHÉRITIER.

Collège EPCI 41 : Malik BENAKCHA, Philippe MASSON, Alain PROT, Henry LEMAIGNEN, Pierre SOLON,
Stéphane LEROY.

Collège EPCI 37 : Claude BORDIER, Philippe BEHAEGEL, Martine TARTARIN, Daniel SANS-CHAGRIN.

Absents : (41)

Claude GREFF, Sabrina HAMADI, Valentino GAMBUTO, Pascal BIOULAC, Jean-Marie JANSSENS, Nicolas
PERRUCHOT, Martine CHAIGNEAU, Jocelyne COCHIN, Pierre LOUAULT, Sylvie GINER, Isabelle
RAIMOND-PAVERO, Philippe MERCIER, Nicolas HASLÉ, Marwane CHABBI, Joël NAUDIN, Frédéric
DEJENTE, Régis SOYER, Thibaut BOURGET, Bernard ESPUGNA, Laurent ALLANIC, Michel GUIMONET,
Roger LEROY, Hubert AZEMARD, Éric MARTELLIÈRE, Karine MICHOT, Jean-Claude OMONT, Marc
LEPRINCE, Marc ANGENAULT, Jean-François CRON, Vincent MORETTE, Alain BENARD, Marc JONCHERAY,
Jean-Claude GAUTHIER, Christophe BAUDRIER, Christian PIMBERT, Thierry BRUNET, Sylvia PASCAUD,
Jean-Christophe GASSOT, Patrick MICHAUD, Jocelyn GARCONNET, Françoise THOMERE.

Personnes ayant donné pouvoir : (14)

Nicolas PERRUCHOT à Catherine LHÉRITIER

Sylvie GINER à Bernard PILLEFER

Joël NAUDIN à Bernard PILLEFER

Régis SOYER à Alain PROT

Thibaut BOURGET à Pierre SOLON

Bernard ESPUGNA à Pierre SOLON

Laurent ALLANIC à Henry LEMAIGNEN

Michel GUIMONET à Pierre COMMANDEUR

Roger LEROY à Henry LEMAIGNEN

Hubert AZEMARD à Pierre COMMANDEUR

Marc LEPRINCE à Philippe BEHAEGEL

Jean-François CRON à Martine TARTARIN

Jean-Claude GAUTHIER à Philippe BEHAEGEL

Jocelyn GARCONNET à Claude BORDIER

Pour : 27 (43 voix) Contre : 0 (0 voix) Abstentions : 0 (0 voix)

Délibération 5 : Approbation du Compte de gestion 2020

Après s'être assuré que le Payeur Départemental a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et considérant que ces opérations ont été régulièrement effectuées,

LE CONSEIL SYNDICAL

Vu l'arrêté préfectoral n°41-2017-10-13-001 du 13 octobre 2017 portant extension du périmètre et modification des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Loir-et-Cher Numérique » et le nommant « Val de Loire Numérique »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que le quorum est atteint,

DÉCIDE

Article unique : Le compte de gestion 2020 du budget principal et des budgets annexes Très Haut Débit et Wifi/Smart du SMO Val de Loire Numérique visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve.

Le Président du SMO Val de Loire Numérique,



Bernard PILLEFER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage.